

Élève NOM _____ Prénom : _____ Sexe : _____

Classe SECONDE PREMIÈRE TERMINALE POST BAC

Responsable légal NOM _____ Prénom : _____

Tout changement de régime par rapport à l'inscription sur la présente fiche devra impérativement être sollicité auprès du service Intendance Élèves Restauration avant le 29 septembre 2023 dernier délai.

Inscription en qualité de (voir fonctionnement au verso) :

Interne (sous réserve de validation par l'établissement)

Demi-pensionnaire au forfait **5 jours par semaine**

Demi-pensionnaire au forfait **4 jours par semaine**

Avec repas à l'unité – « ticket »

(Pour les **nouveaux élèves** qui ne disposent pas de solde de repas, transmettre la fiche d'inscription par voie postale avec un **chèque** assurant **au moins dix repas d'avance**, considérant que le prix d'un repas s'élève à 4.62 euros). Pour information, les repas non consommés de l'année précédente se reportent automatiquement.

Externe (sans repas)

ÉLÈVES BOURSIERS (hors enseignement supérieur) : Joindre un Relevé d'Identité Bancaire

Prélèvement automatique : Je demande la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des factures (joindre impérativement le mandat de prélèvement complété et signé, accompagné d'un RIB, au nom du responsable légal enregistré comme « payant les frais scolaires »). Cette modalité de paiement est possible **uniquement pour les élèves NON BOURSIERS internes ou demi-pensionnaires 4j ou 5j.**

Le responsable légal soussigné certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche et s'engage à prévenir l'établissement de tout changement de situation, adresse, domiciliation bancaire.

À Besançon, le _____

Signature responsable légal _____

CHOIX DU REGIME :

L'inscription sur la présente fiche Intendance a valeur d'engagement pour l'année scolaire complète sauf en cas de force majeure (demande écrite et justifiée).

Tout trimestre commencé est dû en entier.

Changement de régime : compte tenu des modifications d'emploi du temps au début de l'année scolaire, les changements de régime - formulés obligatoirement au service intendance - sont autorisés jusqu'au **29 septembre 2023**.

Tous les élèves du lycée ont accès au self. Ils doivent choisir entre les catégories suivantes :

- ✓ Interne (sous réserve de validation par l'établissement) : tous les repas doivent être pris au lycée – un contrôle journalier des présences est effectué.
- ✓ Demi-pensionnaire au forfait :
 - tarif **5 jours** (tous les déjeuners de la semaine)
 - tarif **4 jours** (4 déjeuners par semaine les 4 jours de votre choix)
- ✓ Avec repas à l'unité (« ticket »)
- ✓ Externe (sans repas)

ACCÈS AU SELF :

Le contrôle d'accès au self se fait par la présentation d'un badge remis gratuitement aux nouveaux élèves à la rentrée. Ce **badge, valable pour toute la scolarité au lycée Pasteur**, est **personnel** et **ne doit pas être prêté** sous peine de sanction. En cas de perte, prévenir le service intendance. Tout badge détérioré, usagé ou perdu devra être remplacé aux frais des familles (achat d'un nouveau badge tarif 2023 = 5,00 euros).

HORAIRES DU SELF :

Déjeuner

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 11h30 à 13h15

Mercredi : de 11h30 à 12h45

Pour les internes uniquement :

Petit déjeuner - du mardi au vendredi : de 6h40 à 7h45

Dîner - du lundi au jeudi : de 18h30 à 19h00